

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

DEMANDE DE COTATION

N°014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN
~~VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU~~
CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE
L'UNIVERSITE DE YAOUNDEII-SOA



FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC/MINESUP
EXERCICE: 2024

IMPUTATION : 58 18 119 04 3400 10 463 524112

DOSSIER DE CONSULTATION

JUILLET 2024

Table des matières

PIECE N° I : AVIS DE CONSULTATION (AC)

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

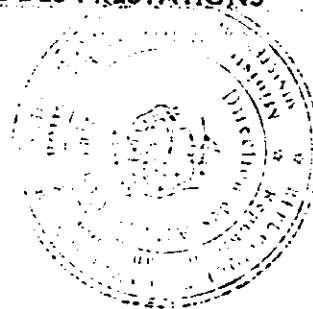
PIECE N° III : DESCRIPTION TECHNIQUE ET CONSISTANCE DES PRESTATIONS

PIECE N° IV: PROJET DE LETTRE-COMMANDE


PIECE N° V: MODELES DES PIECES

PIECE N° VI: JUSTIFICATIFS ETUDES PREALABLES

PIECE N° VII: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES DE PREMIER ORDRE ET ORGANISMES FINANCIERS
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS



PIECE N° 1 :
AVIS DE CONSULTATION (AC)

The seal of the République de Côte d'Ivoire is circular. It features a central emblem with a star above it. The text "REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE" is written around the top inner edge, and "Ministère de l'Instruction Publique" is written around the bottom inner edge.

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° *014* DC/CIPM/MINE SUP/2024 DU *23/07/24* POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU
CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-
SOA.

1. Objet de la Consultation

Dans le souci de permettre la mise en service des bâtiments dans le campus universitaire de Soa et d'en assurer leur fonctionnalité, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur envisage recruter un prestataire pour résoudre quelques impondérances constatées sur le terrain, induisant des travaux nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs souhaités du projet, à savoir l'alimentation effective du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université II de Soa à partir du concessionnaire ENEO.

2 : Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sans être exhaustives portent entre autre sur :

- l'intégration au poste de livraison HTA/BT existant de l'université de Yaoundé II-SOA, la cellule-Départ 24kv de marque SCHNEIDER du fait de la non concordance des jeux de barres avec celles des cellules existantes et anciennement installées qui sont de marque MERLIN GERIN ;
- la réalisation des nouveaux aménagements au sein de ce poste existant pour la création effective d'une nouvelle dérivation HTA sûre (travaux de démolition et pose de chemin de câble, ajout d'une cellule arrivée 24kv) ;
- l'ajout d'une cellule arrivée 24kv supplémentaire au poste de livraison HTA/BT nouvellement construit pour assurer la redondance du système de protection de ce dernier, en cas de défaillance de l'unique cellule arrivée 24kv prévue et actuellement installée dans le cadre du marché initial.

Il s'agit précisément :

- I. Des travaux complémentaires aux postes de livraison HTA/BT ci-après :
 1. F et P cellule 24kv arrivée
 2. F et P liaison cellule
 3. Confection ensemble EUI
 4. F et P cosse bimétal 240°
 5. F et P bimétal 95°
 6. F et P chemin de câble 30 x 11
- II. Travaux de maçonnerie
 1. Démolition de béton
 2. Construction de regard 90 x 80 x 40
 3. Réalisation de tranchée de chemin de câble
 4. F et P tôle striée

3. Allotissement

Les travaux sont compilés en un (01) lot unique.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est d'un (01) mois. Ce délai court à compter de la date de notification des ordres de service de commencer les travaux.

5. Le cout prévisionnel :

Le cout prévisionnel de l'opération à l'issue des travaux préalables est de 16 400 000 (seize millions quatre cent mille) Francs CFA Toutes Travaux Comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou groupes d'entreprises de droit Cameroun et justifiant des compétences dans le domaine et ayant un contrat de sous-traitance ou un agrément avec ENEO pour l'alimentation en énergie électrique.

7. Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Exercice 2024 Imputation : 58 18 119 04 3400 10 463 524112.

8. Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 19 08 ; dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier peut être obtenu auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, dès publication du présent avis, sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de 25 000 (Vingt Cinq mille) francs CFA au trésor Public.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1403, sis au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 68 21, au plus tard le ~~26 AOUT 2024~~ à 12 heures, heure locale et devra porter la mention :

« Demande de Cotation N° ~~04/DC/~~ CIPM /MINESUP/2024 DU ~~15 JUIL 2024~~

pour l'exécution des travaux supplémentaires en vue de l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique de l'Université de Yaoundé II-Soa.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, dont le montant est de 325 000 (trois cent vingt cinq mille) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises de la présente demande de cotation (en cours de validité) doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, datant de moins de trois(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée ou présence

d'une caution de soumission timbrée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé (e) par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original (01) et six (06) copies marqués comme tels, seront répartis et séparés par des intercalaires de même couleur non blanches dans un volume unique, ainsi qu'il suit :

- Pièces administratives ;
- Offre technique;
- Offre financière.

L'offre (rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original (01) et six (06) copies) constituée par des documents ainsi présentés, sera placée sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de la consultation en cause. Les différents documents de chaque offre seront numérotés dans l'ordre du Dossier de Consultation.

14. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1403, sis au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 68 21 , au plus tard le ~~26~~ 26 AOUT 2024 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

« Demande de cotation N° ~~014~~ DC/CIPM/MINESUP/2024 DU ~~19~~ 19 AOUT 2024.

pour l'exécution des travaux supplémentaires en vue de l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique de l'Université de Yaoundé II-Soa.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

15. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le ~~26~~ 26 AOUT 2024 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à l'immeuble ministériel n°2 abritant les Services du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

16. Critères éliminatoires

16.1. Critères éliminatoires

16.1.1 Pièces administratives

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission timbrée ou présence d'une caution de soumission timbrée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée;

16.1.2. Offre Technique

- Absence d'une attestation de visite de site signée sur l'honneur et d'un rapport documenté de la visite de site;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;
- Fausse déclaration ou documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Absence d'un contrat d'agrément ou de sous-traitance avec ENEO ;

16.1.3. Offre financière

- Omission d'un prix unitaire dans le bordereau de prix;
- Absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :
 - o La soumission timbrée datée et signée ;
 - o Le bordereau des prix unitaires complet, parapné et rempli de manière lisible ;
 - o Le détail estimatif complété, daté et signé ;
- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié.

17. Attribution de la lettre commande

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

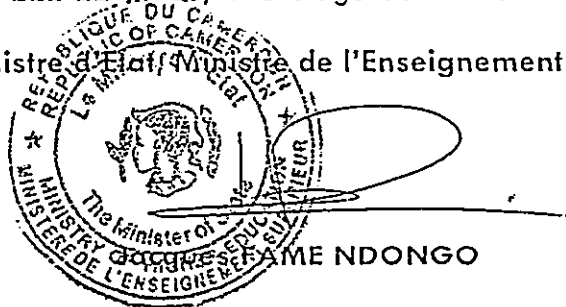
19. Corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

20. Renseignements complémentaires

Les Renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, Matériel et de la Maintenance, Porte 1409, Tél. : 222-22-19-08, 14e étage de l'immeuble Ministériel n°2.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur



AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- SIGAMP-MINESUP (pour archivage).

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N°014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE DE
DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA.

1. Objet de la Consultation

Dans le souci de permettre la mise en service des bâtiments dans le campus universitaire de Soa et d'en assurer leur fonctionnalité, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur envisage recruter un prestataire pour résoudre quelques impondérances constatées sur le terrain, induisant des travaux nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs souhaités du projet, à savoir l'alimentation effective du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université II de Soa à partir du concessionnaire ENEO.

2 : Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sans être exhaustives portent entre autre sur :

- L'intégration au poste de livraison HTA/BT existant de l'université de Yaoundé II-SOA, la cellule-Départ 24kv de marque SCHNEIDER du fait de la non concordance des jeux de barres avec celles des cellules existantes et anciennement installées qui sont de marque MERLIN GERIN ;
- La réalisation des nouveaux aménagements au sein de ce poste existant pour la création effective d'une nouvelle dérivation HTA sûre (travaux de démolition et pose de chemin de câble, ajout d'une cellule arrivée 24kv) ;
- l'ajout d'une cellule arrivée 24kv supplémentaire au poste de livraison HTA/BT nouvellement construit pour assurer la redondance du système de protection de ce dernier, en cas de défaillance de l'unique cellule arrivée 24kv prévue et actuellement installée dans le cadre du marché initial.

Il s'agit précisément :

I. Des travaux complémentaires aux postes de livraison HTA/BT ci-après :

1. F et P cellule 24kv arrivée
2. F et P liaison cellule
3. Confection ensemble EUI
4. F et P cosse bimétal 240°
5. F et P bimétal 95°
6. F et P chemin de câble 30 x 11

II. Travaux de maçonnerie

1. Démolition de béton
2. Construction de regard 90 x 80 x 40
3. Réalisation de tranchée de chemin de câble
4. F et P tôle striée



3. Allotissement

Les travaux sont compilés en un (01) lot unique.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est d'un (01) mois. Ce délai court à compter de la date de notification des ordres de service de commencer les travaux.

5. Le cout prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 16 400 000 (Seize millions quatre cent mille) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ou groupes d'entreprises de droit Cameroun et justifiant des compétences dans le domaine et ayant un contrat de sous-traitance ou un agrément avec ENEO pour l'alimentation en énergie électrique.

7. Financement

Le financement de ces travaux sera assuré par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Enseignement Supérieur - Exercice 2024 Imputation : 58 18 119 04 3400 10 463 524112.

8. Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 19

08 ; dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier peut être obtenu auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 1403, au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, dès publication du présent avis, sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de 25 000 (Vingt Cinq mille) francs CFA au trésor Public.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1403, sis au 14^{ème} étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 68 21, au plus tard le 26 Août 2024 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

« Demande de Cotation N°014/DC/ CIPM /MINESUP/2024 du 23 Juillet 2024

pour l'exécution des travaux supplémentaires en vue de l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique de l'Université de Yaoundé II-Soa.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, dont le montant est de 325 000 (trois cent vingt cinq mille) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises de la présente demande de cotation (en cours de validité) doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, datant de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission timbrée ou présence d'une caution de soumission timbrée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée, délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé (e) par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original (01) et six (06) copies marqués comme tels, seront répartis et séparés par des intercalaires de même couleur non blanches dans un volume unique, ainsi qu'il suit :

- Pièces administratives ;
- Offre technique;
- Offre financière.

L'offre (rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original (01) et six (06) copies) constituée par des documents ainsi présentés, sera placée sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de la consultation en cause. Les différents documents de chaque offre seront numérotés dans l'ordre du Dossier de Consultation.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 26 Août 2024 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à l'immeuble ministériel n°2 abritant les Services du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Critères éliminatoires

16.1. Critères éliminatoires

16.1.1 Pièces administratives

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures ;

4

- Absence de la caution de soumission timbrée ou présence d'une caution de soumission timbrée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée;

16.1.2. Offre Technique

- Absence d'une attestation de visite de site signée sur l'honneur et d'un rapport documenté de la visite de site;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;
- Fausse déclaration ou documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Absence d'un contrat d'agrément ou de sous-traitance avec ENEO ;

16.1.3. Offre financière

- Omission d'un prix unitaire dans le bordereau de prix;
- Absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :
 - o La soumission timbrée datée et signée ;
 - o Le bordereau des prix unitaires complété, paraphé et rempli de manière lisible ;
 - o Le détail estimatif complété, daté et signé ;
- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié.

16. Attribution de la lettre commande

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

19. Renseignements complémentaires

Les Renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales, Sous-direction du Budget, Matériel et de la Maintenance, Porte 1409, Tél. : 222-22-19-08, 14e étage de l'Immeuble Ministériel n°2.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur

Jacques FAME NDONGO

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- SIGAMP-MINESUP (pour archivage).

NOTICE FOR QUOTATION REQUEST

N° 014/QR/CIPM/MINESUP/2024 OF 23RD JULY 2024 FOR ADDITIONAL WORK TO SUPPLY ELECTRIC ENERGY TO THE DIGITAL DEVELOPMENT CENTER OF THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II-SOA.

1. Purpose of the Consultation

In order to enable the commissioning of buildings on the Soa university campus and to ensure their functionality, the Minister of State, Minister of Higher Education, plans to recruit a service provider to resolve some of the imponderments observed on the ground, inducing the necessary work to achieve the desired objectives of the project, namely the effective supply of the University Digital Development Center of University II of Soa from the ENEO concessionaire.

2. Consistency of services

The services covered by this Quotation request, without being exhaustive, concern, among other things:

- integrating the SCHNEIDER brand 24kv outgoing cell into the existing HTA/LV delivery station at the University of Yaoundé II-SOA due to the mismatch of the busbars with those of the existing and previously installed cells which are MERLIN GERIN brand;

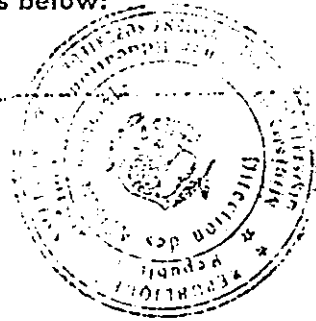
- carrying out new developments within this existing substation for the effective creation of a new safe HTA diversion (demolition work and installation of cable tray, addition of a 24kv incoming cell);

- add an additional 24kv arrival cell to the newly built HTA/LV delivery station to ensure the redundancy of the protection system of the latter, in the event of failure of the single 24kv arrival cell planned and currently installed in the framework of the initial market.

This is precisely:

A. Additional work at the MV/LV delivery stations below:

- ✓ F and P 24kv cell arrival
- ✓ F and P cell binding
- ✓ EUI assembly assembly
- ✓ F and P bimetal lug 240°
- ✓ F and P bimetal 95°
- ✓ F and P cable tray 30 x 11



B. Masonry work

- ✓ Concrete demolition
- ✓ Manhole construction 90 x 80 x 40
- ✓ Creation of a cable tray trench
- ✓ F and P ribbed sheet metal

3. Allotment

The work is compiled into a single (01) lot.

4. Execution deadline

The overall completion time for the work is one (01) month. This period runs from the date of notification of the service orders to begin the work.

5. Expected cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is 16,400,000 (Sixteen million four hundred thousand) CFA Francs, all taxes included.

6. Participation and origin

Participation in this call for tenders is open to all companies or groups of companies under Cameroon law and demonstrating skills in the field and having a subcontracting contract or approval with ENEO for the supply of electrical energy.

7. Financing

Funding for this work will be provided by the Public Investment Budget of the Ministry of Higher Education - Fiscal Year 2024 Imputation: 58 18 119 04 3400 10 463 524112.

8. Consultation of the quotation request

The file can be consulted during working hours at the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, door 1403, on the 14th floor of ministerial building No. 2, telephone: 222 22 19 08; upon publication of this notice.

9. Acquisition of the consultation file .

The file can be obtained from the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, Public Procurement Service, door 1403, on the 14th floor of ministerial building No. 2, upon publication of this notice, upon presentation of the receipt payment of a non-refundable sum of 25,000 (Twenty Five Thousand) CFA francs to the Public Treasury.

10. Provisional bond

Each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond established by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the DAO, the amount of which is 325,000 (three hundred and twenty five thousand) CFA Francs and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

11. Admissibility of offers

Under penalty of rejection of the offer, the administrative documents required for this quotation request (currently valid) must be produced in originals or copies certified by the issuing service or a competent administrative authority, dating less than three years ago. (03) months or have been established after the date of signature of the Consultation notice.

Any offer that does not comply with the requirements of this Consultation File will be declared inadmissible. In particular the absence of the stamped bid bond or presence of a stamped bid bond having no relation to the consultation concerned, issued by a first-class bank or a financial organization approved by the Ministry in charge of Finances or non-compliance with the models of the documents in the Consultation File will result in the outright rejection of the offer without any recourse.

12. Presentation of offers

The documents constituting the offer written in French or English, in seven (07) copies including the original (01) and six (06) copies marked as such, will be distributed and separated by dividers of the same non-white color in a volume unique, as follows:

- Administrative documents;
- Technical offer;
- Financial offer.

The offer (written in French or English in seven (07) copies including the original (01) and six (06) copies) consisting of documents thus presented, will be placed in a simple envelope, closed and sealed bearing only the words of the consultation in question. The different documents of each offer will be numbered in the order of the Consultation File.

13. Submission of offers

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and (06) copies marked as such, must reach the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, door 1403, located in the 14th floor of the ministerial building No. 2, telephone: 222 22 68 21, no later than 26TH August 2024 at 2 p.m. local time and must bear the mention:

"Request for quotation No 014/QR/ CIPM /MINESUP/2024 OF 23rd July 2024
for additional work to supply electrical energy to the Digital Development Center of the
University of Yaoundé II-Soa.

"To only be opened during the counting session".

14. Opening of bids

The opening of the folds will be done in one step.

The opening of administrative offers, technical and financial offers will take place on 26TH August 2024 at 3 p.m. by the Internal Procurement Commission at ministerial building no. 2 housing the Services of the Ministry of Higher Education.

Bidders attend this opening session or are represented there by a person of their choice, with perfect knowledge of the file.

15. Eliminary criteria

- lack of or non-conformity of an administrative document after 48 hours;

16.1 Eliminary criteria

16.1.1 Administrative documents

- Absence or non-compliance of an administrative document after a period of 48 hours;
- Absence of the stamped bid bond or presence of a stamped bid bond having no connection with the consultation concerned;

16.1.2 Technical offer

- Absence of a sworn site visit and a documented report of the site visit;
- Absence of declaration on honor of having never abandoned an awarded contract over the last three years;
- False declaration or falsified or scanned documents in place of certified or original copies;
- Absence of an approval or subcontracting contract with ENEO;

16.1.3 Financial offer

- Omission of a unit price in the price schedule;
- Absence of one of the documents in the financial offer below:
 - o The stamped, dated and signed submission;
 - o The unit price schedule completed, initiated and completed in a legible manner;
 - o The estimated detail completed, dated and signed;
- Absence of a sub-detail of a quantified unit price.

16. Award of contract

The Minister of State, Minister of Higher Education, will award the order letter to the bidder whose technically qualified offer has been evaluated as the lowest after price checks and deemed substantially compliant with the Consultation File.

17. Duration of validity of the offers

Bidders shall remain committed to their offer for a period of ninety (90) days from the deadline for submission of bids.

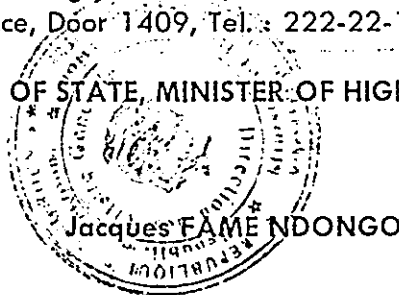
18. Corruption

For any attempt at corruption or mishandling, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

19. Additional information

Additional technical information can be obtained during working hours from the Directorate of General Affairs, Sub-Directorate of Budget, Materials and Maintenance, Door 1409, Tel.: 222-22-19-08, 14th floor of Ministerial Building No. 2.

THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION



Cc :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- President CIPM (for information)
- Posting (for information)
- SIGAMP-MINESUP (for archiving)

NOTICE FOR QUOTATION REQUEST

N° *244*/QR/CIPM/MINESUP/2024 OF *23/07/2024* FOR ADDITIONAL WORK TO SUPPLY ELECTRIC ENERGY TO THE DIGITAL DEVELOPMENT CENTER OF THE UNIVERSITY OF YAOUNDE II-SOA.

1. Purpose of the Consultation

In order to enable the commissioning of buildings on the Soa university campus and to ensure their functionality, the Minister of State, Minister of Higher Education, plans to recruit a service provider to resolve some of the imponderments observed on the ground, inducing the necessary work to achieve the desired objectives of the project, namely the effective supply of the University Digital Development Center of University II of Soa from the ENEO concessionaire.

2. Consistency of services

The services covered by this Quotation request, without being exhaustive, concern, among other things:

- integrating the SCHNEIDER brand 24kv outgoing cell into the existing HTA/LV delivery station at the University of Yaoundé II-SOA due to the mismatch of the busbars with those of the existing and previously installed cells which are MERLIN GERIN brand;

- carrying out new developments within this existing substation for the effective creation of a new safe HTA diversion (demolition work and installation of cable tray, addition of a 24kv incoming cell);

- add an additional 24kv arrival cell to the newly built HTA/LV delivery station to ensure the redundancy of the protection system of the latter, in the event of failure of the single 24kv arrival cell planned and currently installed in the framework of the initial market.

This is precisely:

A. Additional work at the MV/LV delivery stations below:

- ✓ F and P 24kv cell arrival
- ✓ F and P cell binding
- ✓ EUI assembly assembly
- ✓ F and P bimetal lug 240°
- ✓ F and P bimetal 95°
- ✓ F and P cable tray 30 x 11

B. Masonry work

- ✓ Concrete demolition
- ✓ Manhole construction 90 x 80 x 40
- ✓ Creation of a cable tray trench
- ✓ F and P ribbed sheet metal

3. Allotment

The work is compiled into a single (01) lot.

4. Execution deadline

The overall completion time for the work is one (01) month. This period runs from the date of notification of the service orders to begin the work.

5. Expected cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is 16,400,000 (Sixteen million four hundred thousand) CFA Francs, all taxes included.

6. Participation and origin

Participation in this call for tenders is open to all companies or groups of companies under Cameroon law and demonstrating skills in the field and having a subcontracting contract or approval with ENEO for the supply of electrical energy.

7. Financing

Funding for this work will be provided by the Public Investment Budget of the Ministry of Higher Education - Fiscal Year 2024 Imputation: 58 18 119 04 3400 10 463 524112.

8. Consultation of the quotation request

The file can be consulted during working hours at the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, door 1403, on the 14th floor of ministerial building No. 2, telephone: 222 22 19 08; upon publication of this notice.

9. Acquisition of the consultation file

The file can be obtained from the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, Public Procurement Service, door 1403, on the 14th floor of ministerial building No. 2, upon publication of this notice, upon presentation of the receipt payment of a non-refundable sum of 25,000 (Twenty Five Thousand) CFA francs to the Public Treasury.

10. Provisional bond

Each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond established by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in Exhibit 12 of the DAO, the amount of which is 325,000 (three hundred and twenty five thousand) CFA Francs and valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers.

11. Admissibility of offers

Under penalty of rejection of the offer, the administrative documents required for this quotation request (currently valid) must be produced in originals or copies certified by the issuing service or a competent administrative authority, dating less than three years ago. (03) months or have been established after the date of signature of the Consultation notice.

Any offer that does not comply with the requirements of this Consultation File will be declared inadmissible. In particular the absence of the stamped bid bond or presence of a stamped bid bond having no relation to the consultation concerned, issued by a first-class bank or a financial organization approved by the Ministry in charge of Finances or non-compliance with the models of the documents in the Consultation File will result in the outright rejection of the offer without any recourse.

12. Presentation of offers

The documents constituting the offer written in French or English in seven (07) copies including the original (01) and six (06) copies marked as such, will be distributed and separated by dividers of the same non-white color in a volume unique, as follows:

- Administrative documents;
- Technical offer;
- Financial offer.

The offer (written in French or English in seven (07) copies including the original (01) and six (06) copies) consisting of documents thus presented, will be placed in a simple envelope, closed and sealed bearing only the words of the consultation in question. The different documents of each offer will be numbered in the order of the Consultation File.

13. Submission of offers

Each offer written in French or English in seven (07) copies including one (01) original and (06) copies marked as such, must reach the Ministry of Higher Education, Directorate of General Affairs, door: 1403, located in the 14th floor of the ministerial building No. 2, telephone: 222 22 13 21, no later than at 2 p.m. local time and must bear the mention:

"request for quotation No. *M/QR/ CIPM /MINESUP/2024 OF 23/07/2024*

.....
for additional work to supply electrical energy to the Digital Development Center of the University of Yaoundé II-Soa.

"To only be opened during the counting session".

14. Opening of bids

The opening of the bids will be done in one step.

The opening of administrative offers, technical and financial offers will take place on at 3 p.m. by the Internal Procurement Commission at ministerial building no. 2 housing the Services of the Ministry of Higher Education.

Bidders attend this opening session or are represented there by a person of their choice, with perfect knowledge of the file.

15. Eliminary criteria

- lack of or non-conformity of an administrative document after 48 hours;

16.1 Eliminary criteria

16.1.1 Administrative documents

- Absence or non-compliance of an administrative document after a period of 48 hours;
- Absence of the stamped bid bond or presence of a stamped bid bond having no connection with the consultation concerned;

16.1.2 Technical offer

- Absence of a sworn site visit and a documented report of the site visit;
- Absence of declaration on honor of having never abandoned an awarded contract over the last three years;
- False declaration or falsified or scanned documents in place of certified or original copies;
- Absence of an approval or subcontracting contract with ENEO;

16.1.3 Financial offer

- Omission of a unit price in the price schedule;
- Absence of one of the documents in the financial offer below:
 - o The stamped, dated and signed submission;
 - o The unit price schedule completed, initialed and completed in a legible manner;
 - o The estimated detail completed, dated and signed;
- Absence of a sub-detail of a quantified unit price.

16. Award of contract

The Minister of State, Minister of Higher Education, will award the order letter to the bidder whose technically qualified offer has been evaluated as the lowest after price checks and deemed substantially compliant with the Consultation File.

17. Duration of validity of the offers

Bidders shall remain committed to their offer for a period of ninety (90) days from the deadline for submission of bids.

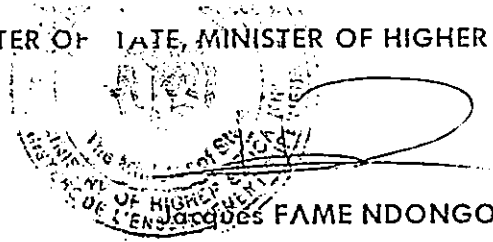
18. Corruption

For any attempt at corruption or mishandling, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

19. Additional information

Additional technical information can be obtained during working hours from the Directorate of General Affairs, Sub-Directorate of Budget, Materials and Maintenance, Door 1409, Tel. : 222-22-19-08, 14th floor of Ministerial Building No. 2.

THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION

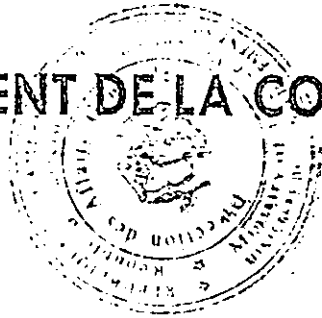


FAME NDONGO

Cc :

- MINMAP
- ARMP (JDM)
- President CIPM (for information)
- Posting (for information)
- SIGAMP-MINESUP (for archiving)

PIECE N° II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)



1. DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1 : Contenu du dossier de consultation

1.1 Le Dossier de consultation décrit les travaux faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres commandes.

1.2. Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- Pièce n°1 : L'Avis de consultation (AC)
- Pièce n°2 : Le Règlement de la Consultation (RC)
- Pièce n°3 : La description technique et la consistance des prestations
- Pièce n°4 : Le Modèle de Lettre Commande
- Pièce n°5 : Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
- Pièce n°6 : Justificatif des études préalables
- Pièce n°7 : La liste des établissements bancaires de premier degré et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

1.3. Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

2. PREPARATION DES OFFRES

Article 2 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 : Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le Cocontractant comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

A1- une attestation d'immatriculation ;

A2- une attestation de conformité fiscale, en cours de validité, délivrée par les services des Impôts compétents (pièce produite en original) ;

A3- une quittance attestant le paiement des frais d'achat du dossier de consultation tel que précisé dans le présent avis ;

A4- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier agréée;

A5- une caution de soumission timbrée et acquittée d'un montant de 325 000 (trois cent vingt cinq mille) FCFA délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics (Pièce produite en original) ;

A6- un certificat de non exclusion des marchés publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (Pièce produite en Original) comportant :

- ✓ Nom, adresse et N° de Tel. de la structure ;
- ✓ N° et objet du dossier de consultation ;
- ✓ Le Maître d'ouvrage.

A7- une attestation pour soumission CNPS, en cours de validité, et portant la mention du Dossier de consultation (pièce produite en original);

A8- le projet de lettre commande paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page suivie de la mention « Lu et Approuvé » ;

A9- une attestation de non faillite datant de moins trois (03) mois délivrée par le Tribunal de 1ère Instance du lieu de la résidence du soumissionnaire ;

A10- une copie certifiée du registre de commerce ;

A11- un plan de localisation signé sur l'honneur par le soumissionnaire ;

NB : Les pièces ci-dessus énumérées devront être datées de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis. Elles seront produites en original ou en copie certifiée par l'Administration qui les a délivrés.

b. Volume 2 : Offre technique

L'offre technique sera composée ainsi qu'il suit :

- B1- Présentation de l'offre ;
- B2- Références du soumissionnaire dans les travaux similaires au cours des cinq (05) dernières années (2019 ; 2020 ; 2021 ; 2022 et 2023) (joindre copies des marchés ou lettres-commandes première, deuxième et dernière pages signés et enregistrés, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces contrats) ;
- B3- Organisation, méthodologie, planning d'exécution des travaux ;
- B4- Qualification et expérience du personnel-clé affecté à la réalisation des travaux:
 - **Conducteur des travaux de génie électrique**
 - Ingénieur des Travaux de génie électrique : Bac + 3 ans ou équivalent ;
 - inscrit à l'ordre des Ingénieurs ;
 - expérience ≥ 10 ans ;
 - **Chef de chantier de génie civil**
 - Technicien Supérieur de génie civil : Bac +2 ans ou équivalent ;
 - expérience ≥ 05 ans ;

B5- Moyens logistiques affectés à la réalisation desdits travaux ;

B6. Contrat d'agrément ou de sous-traitance avec ENEO ;

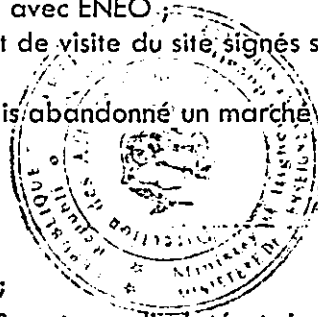
B7- Attestation de visite des lieux + rapport de visite du site signés sur l'honneur par le soumissionnaire.

B8- Déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois (03) dernières années.

c. Volume 3 : Offre financière

L'offre financière comprendra :

- C1- La soumission timbrée, datée et signée ;
- C2-le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- C3-le cadre de détail estimatif daté et signé.



NB 1 :

Le Prestataire précisera dans la soumission le lieu d'exécution des prestations et la nature des prix (hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA) et en toutes taxes (TTC)) ;

Le Prestataire complètera le Bordereau des Prix Unitaire et le Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de consultation, en indiquant les horaires de travail ainsi que les moyens matériels et humains dont il dispose.

N.B 2 : Les rabais ne sont pas autorisés dans le cadre de cette Demande de Cotation.

3. Critères éliminatoires

3.1. Critères éliminatoires

3.1.1 Pièces administratives

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après un délai de 48 heures ;
- Absence de la caution de soumission timbrée ou présence d'une caution de soumission timbrée n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée;

3.1.2. Offre Technique

- Absence d'une attestation de visite de site signée sur l'honneur et d'un rapport documenté de la visite de site;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;
- Fausse déclaration ou documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Absence d'un contrat d'agrément ou de sous-traitance avec ENEO ;

3.1.3. Offre financière

- Omission d'un prix unitaire dans le bordereau de prix;
- Absence de l'une des pièces de l'offre financière ci-dessous :
 - o La soumission timbrée datée et signée ;

- Le bordereau des prix unitaires complété, parcouru et rempli de manière lisible ;
- Le détail estimatif complété, daté et signé ;
- Absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié.

Article 4 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 5 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date fixée pour la remise des offres.

4- DEPOT DES OFFRES

Article 6 : Cachetage et marquage des offres

Les Prestataires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe cachetée :

(a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et

(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Article 7 : Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.

5- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 8 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

8.1. La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

8.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 9 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue administratif, des délais et exécution des travaux ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

6- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 10 : Attribution de la lettre commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera comme adjudicataire de la lettre commande, le Cocontractant dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est la moins- disante.

Article 11 : Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal Des Marchés Publics, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre commande
- d) La durée des prestations.

Article 12 : Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 13 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute

autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) « corruption » signifie le fait d'offrir, donner, recevoir ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution dudit Contrat, et


(b) « manœuvres frauduleuses » signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation la collusion entre soumissionnaires avant ou après la soumission des offres ;

(c) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et

(d) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(e) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.



PIECE N° III :
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)

PIECE N° IV: PROJET DE LETTRE-COMMANDE



DEMANDE DE COTATION N° 014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024 POUR L' EXECUTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA

1. Objet de la Consultation

Dans le souci de permettre la mise en service des bâtiments dans le campus universitaire de Soa et d'en assurer leur fonctionnalité, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur envisage recruter un prestataire pour résoudre quelques impondérances constatées sur le terrain, induisant des travaux nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs souhaités du projet, à savoir l'alimentation effective du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Soa à partir du concessionnaire ENEO.

2 : Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente demande de Cotation sans être exhaustives portent entre autre sur :

- L'intégration au poste de livraison HTA/BT existant de l'université de Yaoundé II-SOA, la cellule-Départ 24kv de marque SCHNEIDER du fait de la non concordance des jeux de barres avec celles des cellules existantes et anciennement installées qui sont de marque MERLIN GERIN ;
- La réalisation des nouveaux aménagements au sein de ce poste existant pour la création effective d'une nouvelle dérivation HTA sûre (travaux de démolition et pose de chemin de câble, ajout d'une cellule arrivée 24kv) ;
- l'ajout d'une cellule arrivée 24kv supplémentaire au poste de livraison HTA/BT nouvellement construit pour assurer la redondance du système de protection de ce dernier, en cas de défaillance de l'unique cellule arrivée 24kv prévue et actuellement installée dans le cadre du marché initial.

Il s'agit précisément :

A. Des travaux complémentaires aux postes de livraison HTA/BT ci-après :

- ✓ F et P cellule 24kv arrivée
- ✓ F et P liaison cellule
- ✓ Confection ensemble EUI
- ✓ F et P cosse bimétal 240°
- ✓ F et P bimétal 95°
- ✓ F et P chemin de câble 30 x 11

B. Travaux de maçonnerie

- ✓ Démolition de béton
- ✓ Construction de regard 90 x 80 x 40
- ✓ Réalisation de tranchée de chemin de câble
- ✓ F et P tôle-striée

3. Allotissement

Les travaux sont compilés en un (01) lot unique.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est d'un (01) mois. Ce délai court à compter de la date de notification des ordres de service de commencer les travaux.

5. Le cout prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 16 400 000 (Seize millions quatre cent mille) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6. Obligations du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage s'engage à fournir au Cocontractant les informations et conditions nécessaires à la bonne exécution de leurs missions.

7. Visite des lieux

Afin de permettre aux soumissionnaires de mieux préparer leurs propositions et afin d'apprécier la nature et le volume des travaux, une visite guidée des lieux sera organisée. La date et les modalités pratiques seront déterminées par le Maître d'Ouvrage.

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/CIPM/MINESUP/2024 DU _____ PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024 POUR L' EXECUTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA

TITULAIRE.....

ADRESSE :.....

BP :

FAX :

OBJET :

LIEU D'EXECUTION :

MONTANT : F CFA TTC

(.....F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

DELAI :

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC-MINESUP ; Exercice 2024

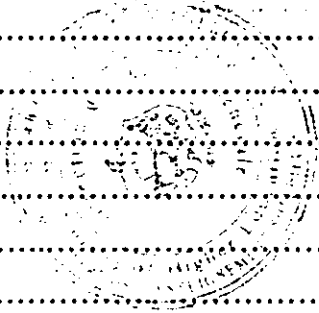
Imputation : 58 18 119 04 3400 10 463 524112

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :



4

ENTRE

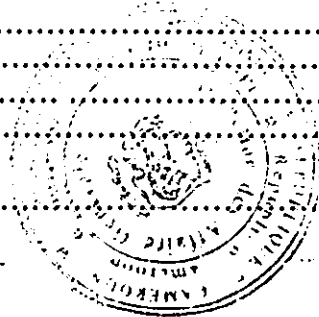
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, REPRESENTEE PAR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CI APRES DENOMME :

« L'ADMINISTRATION »

D'UNE PART,

ET :

SOCIETE/ENTREPRISE :
BP :
TEL. :
FAX :
représentée par :
Ci-après désignée :



"LE COCONTRACTANT"

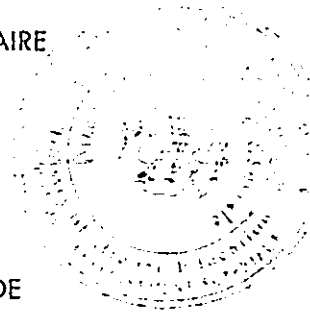
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- Article 1er - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 3 : DÉFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- Article 4 : LANGUE, LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES
- Article 5 - PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 6 – TEXTES GÉNÉRAUX APPLICABLES
- Article 7 : COMMUNICATION
- Article 8 : ORDRE DE SERVICE
- Article 9 : MATÉRIEL ET PERSONNEL DU PRESTATAIRE
- Article 10 - DOMICILE DU PRESTATAIRE



CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIÈRES

- Article 11 : CAUTIONNEMENT
- Article 12 - GENERALITES - PRIX
- Article 13 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ~~Article 14 - MODALITES DE PAIEMENT~~
- Article 15 - AVANCE
- Article 16 : INTÉRÊTS MORATOIRES
- Article 17: PENALITES DE RETARD
- Article 18 – RÉGIME FISCAL ET DOUANIER
- Article 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE III : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

- Article 20 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS
- Article 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON
- Article 22 - RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

- Article 23 - DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE
- Article 24 : RECEPTION DES PRESTATIONS
- Article 25 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- Article 26 – ASSURANCE
- Article 27 - ÉDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 28 - LITIGES
- Article 29 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- Article 30 - VALIDITÉ DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1er- OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet l'exécution des travaux supplémentaires en vue de l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique de l'Université de Yaoundé II-SOA.

La description des travaux est indiquée à l'article 20 ci-après.

ARTICLE 2- PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant la procédure de demande de cotation.

ARTICLE 3 : DÉFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

3.1. Définitions générales

- LE MAITRE D'OUVRAGE, bénéficiaire des prestations, est le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur.
- LE CHEF DE SERVICE est le Directeur des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- L'Ingénieur est le Délégué Régional de l'Eau et de l'Energie du Centre ;
- Le Cocontractant est :

3.2. Nantissement

Le nantissement est soumis aux règles applicables en cette matière aux marchés Publics de l'Etat, notamment l'article 150 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

En vue de l'application du régime de nantissement institué par le décret sus visé, sont définis comme:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement: le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses: le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur;

Le Responsable chargé des paiements : le Payeur Spécialisé auprès du MINESUP/MINDCAF;

- Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est le Sous-directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance/MINESUP.

ARTICLE 4 : LANGUE, LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES

4.1. La langue utilisée est le [Français et/ou l'Anglais.]

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la lettre commande.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente lettre commande venaient à être modifiés après la signature de la lettre commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5- PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- la soumission du prestataire et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Spécifications techniques et au projet de lettre commande ci-dessous visés;
- le projet de lettre commande;
- La description des travaux ;
- le bordereau des prix unitaires;
- le détail descriptif, quantitatif et estimatif.

ARTICLE 6 – TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux suivants :

1. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. la Loi n°2023/019 du 19 Décembre 2023 Portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
3. le Décret n°87/02 du 02 janvier 1987 portant réglementation du service après-vente ;
4. le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics;

6. le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics en ses dispositions non contraires au code des Marchés Publics;
7. le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
8. l'Ordonnance n° 2024/001 du 20 Juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
9. l'arrêté n°093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
10. la Circulaire n°000000026 C/MINFI du 29 Décembre 2023 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024;
11. la Circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
12. la Lettre- Circulaire N° 000019/LC/MINMAP DU 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
13. d'autres textes spécifiques au domaine concerné par la présente lettre de commande.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente lettre commande devront être faites aux adresses suivantes :

- Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement adressées à (nom et adresse complète du prestataire ou la Mairie de la Ville de Yaoundé ;
- Dans le cas où le destinataire est le Maître d'Ouvrage, les correspondances seront adressées à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'Ingénieur le cas échéant.

Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'Ingénieur, avec copie au Chef de service.

ARTICLE 8 : ORDRE DE SERVICE

8.1. L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de service de la lettre commande avec copie à l'Ingénieur de la lettre commande et à l'Organisme Payeur.

8.2. les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la lettre commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service de la lettre commande au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur de la lettre commande et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des travaux seront directement signés par le Chef de service de la lettre commande et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur avec copie au MINMAP et à l'ARMP.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service de la lettre commande, avec copie à l'Ingénieur.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service de la lettre commande au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur.

8.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 9 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit de l'Ingénieur. En cas de modification, le Cocontractant fera remplacer par un personnel de compétence au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

En tout état de cause, la liste des documents à fournir sera soumise à l'agrément du Chef de service, dans les quinze (15) jours.

ARTICLE 10 - DOMICILE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant fait élection de domicile

à :

BP :

TEL :

FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 11 : CAUTIONNEMENT

Compte tenu du montant de la lettre commande, le Cocontractant est exempt de formalité de cautionnement conformément au Code des Marchés Publics.

ARTICLE 12 - GENERALITES - PRIX

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des travaux et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables pendant toute la durée du contrat. Ces prix comprennent le bénéfice ainsi que toutes les dépenses sans exception du Cocontractant et notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative : les frais d'assurance de toutes natures ; les frais généraux, faux frais et le bénéfice du Cocontractant ; les frais de contrôle et analyse médicale ; les frais de supervision, de contrôle et d'autocontrôle de l'exécution des travaux ; les éventuels impôts et charges diverses y compris l'acquisition, la maintenance et le renouvellement des postes émetteurs-récepteurs et des tenues.

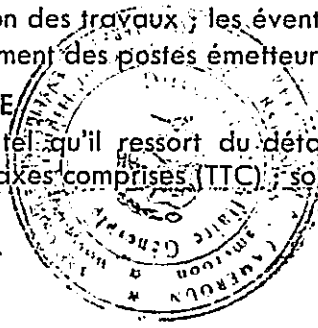
ARTICLE 13 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de..... (en chiffres) (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

▪ Montant HTVA : _____ (_____) francs CFA

▪ Montant de la TVA : _____ (_____) francs CFA

Net à percevoir = HTVA - (TSR et/ou AIR).



ARTICLE 14 - MODALITES DE PAIEMENT

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de la livraison de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N°..... ouvert auprès de la.....(Nom de la Banque)..... au nom de

ARTICLE 15 - AVANCE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas d'avance de démarrage dans le cadre de la présente de la lettre commande.

ARTICLE 16 : INTÉRÊTS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux dispositions de l'article 167 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

ARTICLE 17: PENALITES DE RETARD

17.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable):

a. Un deux millième (1/2000ème) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre commande ;

b. Un millième (1/1000ème) du montant TTC de la lettre commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

17.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la lettre commande de base avec ses avenants.

ARTICLE 18 - REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 20 - DESCRIPTION DES TRAVAUX

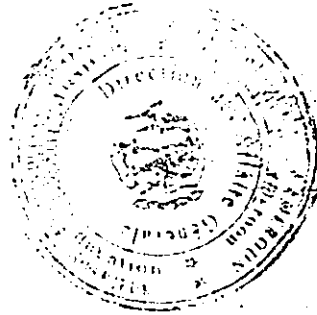
Les travaux objet de la présente demande de Cotation portent sur :

- L'intégration au poste de livraison HTA/BT existant de l'université de Yaoundé II-SOA, la cellule-Départ 24kv de marque SCHNEIDER du fait de la non concordance des jeux de barres avec celles des cellules existantes et anciennement installées qui sont de marque MERLIN GERIN ;
- La réalisation des nouveaux aménagements au sein de ce poste existant pour la création effective d'une nouvelle dérivation HTA sûre (travaux de démolition et pose de chemin de câble, ajout d'une cellule arrivée 24kv) ;
- l'ajout d'une cellule arrivée 24kv supplémentaire au poste de livraison HTA/BT nouvellement construit pour assurer la redondance du système de protection de ce dernier, en cas de défaillance de l'unique cellule arrivée 24kv prévue et actuellement installée dans le cadre du marché initial.

Il s'agit précisément :

➤ Des travaux complémentaires aux postes de livraison HTA/BT ci- après :

- F et P cellule 24kv arrivée
- F et P liaison cellule
- Confection ensemble EUI
- F et P cosse bimétal 240°
- F et P bimétal 95°
- F et P chemin de câble 30 x 11
- Travaux de maçonnerie
- Démolition de béton
- Construction de regard 90 x 80 x 40
- Réalisation de tranchée de chemin de câble
- F et P tôle striée



ARTICLE 21 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

1. Le lieu de d'exécution des travaux est le Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université II de Soa.
2. Le délai d'exécution des travaux objet de la présente lettre commande est d'un (01) mois.
3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.-

ARTICLE 22 - ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT

Le Cocontractant a pour mission l'exécution des travaux supplémentaires en vue de l'alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique de l'Université de Yaoundé II-SOA, tel que décrit dans l'article 20 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

ARTICLE 23 - DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE COCONTRACTANT

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Contrat enregistré ;
- Notification du contrat ;
- Ordre de service de commencer les travaux ;
- Demande de réception ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- Documents techniques des travaux (le cas échéant).

ARTICLE 24 : RECEPTION DES TRAVAUX

Le Cocontractant devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de réception. Dans les cinq (05) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception et communiquera ces dates à tous les intervenants.

La réception sera effectuée par une commission composée ainsi qu'il suit :

Président : Le Maître d'ouvrage ou son représentant

Rapporteur : Le Délégué Régional de l'Eau et de l'Energie du Centre, Ingénieur;

Observateur : Le Représentant du MINMAP ;

Membres :

- Le Directeur des Affaires Générales / MINESUP ;
- Le Directeur des Infrastructures, de la Planification et du Développement/ Université de Yaoundé 2- SOA ;
- Le Sous-directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance/MINESUP ;
- Le Chef de Service des Marchés Publics/MINESUP ;
- Le Comptable- Matières de la Direction des Affaires Générales/MINESUP.

Le Cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception des travaux s'il y a lieu.

La réception fera l'objet du procès verbal de réception signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès verbal de réception présente ou fixe la date de réception des prestations.

ARTICLE 25 – DISPOSITIONS GENERALES

Le Cocontractant doit fournir la liste du personnel et prévenir de chaque changement. Il sera tenu de notifier immédiatement au MINESUP toutes anomalies ou modifications importantes du fonctionnement de l'entreprise survenant au cours d'exécution des travaux de la lettre commande.

Le Maître d'Ouvrage a la possibilité, chaque fois qu'il le juge nécessaire, de vérifier le travail des agents et notamment :

la qualification du personnel ;

- la bonne connaissance des consignes d'application ;
- la présence effective et la bonne tenue du personnel.

ARTICLE 26 – ASSURANCE

Le Cocontractant garantit qu'il dispose d'une assurance spécifique aux prestations, objet du présent Contrat. Cette assurance a été souscrite pour le compte de son personnel et pour sa responsabilité civile de Chef d'Entreprise auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour couvrir les risques qu'il encourt du fait de son activité dans l'enceinte des locaux qui lui sont confiés, et des conséquences pécuniaires des dommages corporels matériels et immatériels causés à des tiers par le personnel salarié en activité dans la société d'entretien ou pour le compte de cette dernière.

Le MINESUP, son patrimoine, ainsi que tous les occupants des divers paliers qu'il occupe et le patrimoine lui appartenant qui s'y trouve sont réputés tiers.

L'attestation délivrée par la compagnie d'assurance doit préciser le montant des garanties pour chaque poste de la police.

Le Maître d'Ouvrage pourra demander à tout moment au Cocontractant de produire les polices concernant les diverses assurances qu'il a souscrites, ainsi que les attestations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations vis-à-vis des compagnies d'assurances. Le Cocontractant devra en apporter à bref délai la preuve à la Banque par la délivrance d'un exemplaire original de la police d'assurance.

Le Maître d'Ouvrage n'est pas responsable du matériel appartenant au Cocontractant et entreposé dans ses locaux. Il appartient au Cocontractant de s'assurer et de prendre toutes les dispositions nécessaires. Tout règlement au profit du Cocontractant pourra être suspendu en cas de non-production d'un quitus des assureurs attestant du complet règlement des primes dont la charge lui incombe.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 27 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs de la lettre commande est assurée par le Maître d'Ouvrage.

Quinze (15) exemplaires de cette lettre commande seront édités par les soins du Cocontractant puis remis au Chef de Service de la lettre commande.

ARTICLE 28 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 29 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande peut-être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 30 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant.

CHAPITRE VI : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF



[Handwritten mark]

PAGEET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE N LC-CIPM MINESUP 2024 DUPASSEE APRES CONSULTATION N°014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENETATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA.

TITULAIRE DU CONTRAT :

OBJET DU CONTRAT :

DÉLAI D'EXECUTION :

MONTANTS :

	Montant en chiffres	Montant en lettre
HTVA		
TVA (19,25%)		
TTC		
AIR (2,2% ou 5,5%)		
NAP		

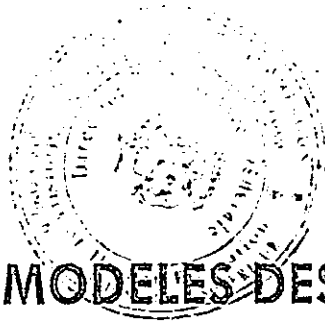
LE PRESTATAIRE
LUE ET APPROUVEE

YAOUNDE, LE _____

SIGNEE PAR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREE LE



PIECE N° V: MODELES DES PIECES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

5.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

N° 014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024

A Monsieur le Président de la Commission Interne
de Passation des Marchés
Du MINESUP – YAOUNDE

Monsieur le Président,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer
..... conformément à la demande de consultation et pour la somme de F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises FCFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à exécuter les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte du
Candidat

5.2 – MCDELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que le Prestataire , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du Pour [rappeler l'objet de la Consultation], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;
ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à, le

[Signature de la banque]

5.3 – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

(à remplir par le candidat)

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire en chiffres HTVA	Prix unitaire en lettres HTVA
I. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUX POSTES DE LIVRAISON HTA/BT					
I.1	F et P cellule 24kv arrivée L'unité à.....	u	2		
I.2	F et P liaison cellule Le mètre linéaire à.....	ml	30		
I.3	Confection ensemble EUI L'unité à.....	u	2		
I.4	F et P cosse bimétal 240° L'unité à.....	u	9		
I.5	F et P bimétal 95° L'unité à.....	u	3		
I.6	F et P chemin de câble 30 x 11 L'unité à.....	u	5		
SOUS TOTAL I					
II . TRAVAUX DE MAÇONNERIE					
II.1	Démolition de béton Le forfait à.....	FF	1		
II.2	Construction de regard 90 x 80 x 40 L'unité à.....	u	1		
II.3	Réalisation de tranchée de chemin de câble Le mètre cube à.....	m ³	3		
II.4	F et P tôle striée Le mètre carré à.....	m ²	2		

5.4 – CADRE DU DETAIL ESTIMATIF (à remplir par le candidat)

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire HTVA	Prix Total HTVA
I. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AUX POSTES DE LIVRAISON HTA/BT					
I.1	F et P cellule 24kv arrivée	u	2		
I.2	F et P liaison cellule	ml	30		
I.3	Confection ensemble EUI	u	2		
I.4	F et P cosse bimétal 240°	u	9		
I.5	F et P bimétal 95°	u	3		
I.6	F et P chemin de câble 30 x 11	u	5		
	SOUS TOTAL I				
II . TRAVAUX DE MAÇONNERIE					
II.1	Démolition de béton	FF	1		
II.2	Construction de regard 90 x 80 x 40	u	1		
II.3	Réalisation de tranchée de chemin de câble	m ³	3		
II.4	F et P tôle striée	m ²	2		
	SOUS TOTAL II				
	TOTAL HORS TAXES				
	TVA (19,25%)				
	AIR (2,2% ou 5,5%)				
	TOTAL TTC				
	NAP				

4

5.5. TABLEAUX DE COMPARAISON DES OFFRES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESUP

CONSULTATION N°014/DC/CIPM/MINESUP/2024 DU 23 JUILLET 2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EN VUE DE L'ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DU CENTRE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II-SOA.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

MEMBRES DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINESUP

Nom	Fonction	Signature

PIECE N° VI:
JUSTIFICATIFS ETUDES PREALABLES



1. Objet de la Consultation

Dans le souci de permettre la mise en service des bâtiments dans le campus universitaire de Soa et d'en assurer leur fonctionnalité, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur envisage recruter un prestataire pour résoudre quelques impondérances constatées sur le terrain, induisant des travaux nécessaires en vue de l'atteinte des objectifs souhaités du projet, à savoir l'alimentation effective du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université II de Soa à partir du concessionnaire ENEO.

2 : Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente demande Cotd'ion sans être exhaustives portent entre autre sur :

- L'intégration au poste de livraison HTA/BT existant de l'université de Yaoundé II-SOA, la cellule-Départ 24kv de marque SCHNEIDER du fait de la non concordance des jeux de barres avec celles des cellules existantes et anciennement installées qui sont de marque MERLIN GERIN ;
- La réalisation des nouveaux aménagements au sein de ce poste existant pour la création effective d'une nouvelle dérivation HTA sûre (travaux de démolition et pose de chemin de câble, ajout d'une cellule arrivée 24kv) ;
- l'ajout d'une cellule arrivée 24kv supplémentaire au poste de livraison HTA/BT nouvellement construit pour assurer la redondance du système de protection de ce dernier, en cas de défaillance de l'unique cellule arrivée 24kv prévue et actuellement installée dans le cadre du marché initial.

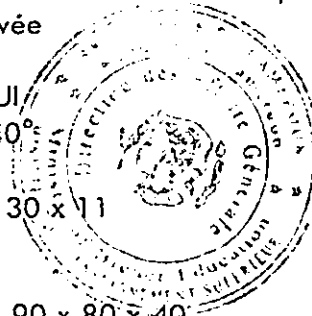
Il s'agit précisément :

A. Des travaux complémentaires aux postes de livraison HTA/BT ci-après :

- ✓ F et P cellule 24kv arrivée
- ✓ F et P liaison cellule
- ✓ Confection ensemble EUI
- ✓ F et P cosse bimétal 240°
- ✓ F et P bimétal 95°
- ✓ F et P chemin de câble 30 x 11

B. Travaux de maçonnerie

- ✓ Démolition de béton
- ✓ Construction de regard 90 x 80 x 40
- ✓ Réalisation de tranchée de chemin de câble
- ✓ F et P tôle striée



3. Allotissement

Les travaux sont compilés en un (01) lot unique.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est d'un (01) mois. Ce délai court à compter de la date de notification des ordres de service de commencer les travaux.

5. Le coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 16 400 000 (Seize millions quatre cent mille) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

f



PIECE N° VI

**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISÉS
À ÉMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS**

f

I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK (AFB) BP 11834 YAOUNDE
2. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) BP 1925 DOUALA
3. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC) BP 4004 DOUALA
4. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB) BP 300 DOUALA
5. CITI BANK CAMEROON (CITIGROUP) BP 4571 DOUALA
6. SOCIETE GENERALE DE BANQUES (SGC) BP 4042 DOUALA
7. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC) BP 15569 DOUALA
8. UNITED BANK FOR AFRICA (UBA) BP 2088 DOUALA
9. ECOBANK CAMEROON (ECOBANK) BP 582 DOUALA
10. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC) BP 1784 DOUALA
11. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFCBANK) BP 6578 YAOUNDE
12. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ENTREPRISES (BC-PME) BP 12962 YAOUNDE
13. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK) BP 600 DOUALA
14. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM) BP 2933 DOUALA
15. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN) BP 4593 DOUALA
16. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA-BANK) BP 30388 YAOUNDE
17. BANCO NACIONAL DE GUINEA EQUATORIAL (BANGE BANK) BP 34692 YAOUNDE
18. LA REGIONALE BANK YAOUNDE: Tel 650 26 51 45 / 673 38 45 16
19. ACCESS BANK CAMEROUN

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. CHANAS ASSURANCES BP 109 DOUALA
2. ACTIVA ASSURANCES BP 12970
3. ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINES (AREA) S.A. BP 531 DOUALA
4. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A. BP 2933 DOUALA
5. CPA S.A. BP 54 DOUALA
6. NSIA ASSURANCES S.A BP 2759 DOUALA
7. PROASSUR S.A. BP 5963 DOUALA
8. SAARS.A. BP 1011 DOUALA
9. SANLAM ASSURANCES-CAMEROUN. BP 12 125 DOUALA
10. ZENITHE INSURANCE BP 1540 YAOUNDE
11. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A, BP 2328, DOUALA
12. ROYAL ONYX INSURANCE BP 12230 DOUALA

